



APPEL AUX ARTISTES

PROGRAMME D'ART PUBLIC :

**Célébrer la présence noire
à l'Université Concordia**

ÉDITION 2023

TABLE DES MATIÈRES

Spécifications du projet 2

Admissibilité 2

Équité 2

Contexte 3

Description du programme 3

Processus de commande 3

Échéancier 5

Critères d'évaluation 5

À propos du site 5

À propos de l'Université Concordia 6

Au sujet de la collection d'œuvres d'art publiques 6

À propos du quartier 6

Aspects juridiques généraux 6

Droits réservés de l'Université Concordia 6

Confidentialité 7

Utilisation du travail de l'artiste 7

Pour plus de renseignements 7

Annexe 1 :

Indication d'emplacements potentiels aux fins de proposition d'art public 8

APPEL AUX ARTISTES

Programme d'art public : Célébrer la présence noire à l'Université Concordia

Spécifications de projet

L'Université Concordia invite les artistes et groupes d'artistes professionnels, émergents ou établis, à proposer un projet d'œuvre temporaire pour la présentation inaugurale du programme d'art public Célébrer la présence noire à Concordia. Les artistes qui n'ont pas d'expérience en art public peuvent poser leur candidature s'ils sont convenablement soutenus par des professionnel·le·s de l'art public.

Le 4 juillet, un atelier sera offert pour celles et ceux qui ont peu d'expérience dans ce type de proposition. Les détails de cet atelier seront diffusés sur Instagram : [@CUpublicart](https://www.instagram.com/CUpublicart)

Budget de production : 85 000 \$ CAD

Date limite : 25 juillet 2023 à 23 h 59 (heure de l'Est)

Le site où se retrouvera l'œuvre commandée est situé au coin sud-est du pavillon Hall au 1450 boul. De Maisonneuve Ouest. Il englobe l'intérieur ainsi que l'extérieur immédiat de cette aire faisant face à la rue Bishop au coin du boul. De Maisonneuve.

(Voir plans joints en annexe, y compris les espaces délimités et les spécifications.)

Objectifs du projet :

- Commander une série d'œuvres exceptionnelles articulées autour des esthétiques, des savoirs et des identités noires, et de la longue histoire de la présence noire à Concordia;
- Créer une plateforme de débat public élargi sur le rôle de l'art public et des espaces civiques à Montréal;
- Reconnaître la contribution vitale des communautés et des personnes étudiantes noires, laquelle est depuis longtemps sous-estimée;
- Encourager activement la commande d'œuvres d'art contemporaines temporaires et faire connaître les artistes sélectionné·e·s;
- Appuyer les artistes noir·e·s et mettre en valeur la pluralité des voix et expériences noires.

Admissibilité

Cet appel est ouvert à toutes les artistes professionnel·le·s s'intéressant à l'art public. Cependant, en raison de la nature du projet, la priorité sera accordée aux artistes ou aux groupes d'artistes qui s'identifient comme des personnes noires. Pour être sélectionnés les artistes ou groupes d'artistes devront également avoir des liens avec l'Université Concordia et/ou les communautés noires de Montréal.

Équité

Nous avons pour but de créer un environnement où toutes les personnes sont valorisées et accueillies, quels que soient leurs origines et leur niveau de connaissances.

Nous reconnaissons également que les expériences vécues par les personnes noires sont complexes, diversifiées et riches.

Nous encourageons fortement toutes les personnes qualifiées à soumettre leur candidature, entre autres, les personnes noires et autochtones, les membres de minorités sexuelles ou de genre, les personnes en situation de handicap ainsi que les membres d'autres communautés marginalisées pouvant contribuer à accroître la diversité.

Si vous avez besoin d'une mesure d'adaptation particulière pour poser votre candidature, écrivez à s.margolian@concordia.ca

Contexte

En 2020, en réponse à la demande croissante de mesures pour éradiquer le racisme anti-Noirs, l'Université Concordia a mis sur pied [le Groupe de travail du recteur sur le racisme contre les Noir·e·s](#) afin de tisser des liens avec les communautés noires et de créer un milieu plus inclusif pour les membres de l'effectif étudiant, du corps professoral et du personnel noirs. Deux ans plus tard, le groupe de travail a présenté dans son [rapport final](#) 88 recommandations, dont l'une consistait à créer un programme d'art public visant à reconnaître la présence et la contribution continue des communautés noires au sein de l'Université Concordia et de ses établissements fondateurs (Sir George Williams University et Loyola College). Le programme d'art public Célébrer la présence noire à Concordia témoigne de la volonté de Concordia de lutter contre le racisme anti-Noirs et de mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail.

Description du programme

L'Université Concordia lance un programme d'œuvre d'art public temporaire à long terme consacré à l'histoire, à la présence et à l'avenir des Concordiennes et Concordiens noir·e·s. Elle souhaite commander à un·e artiste ou à un collectif artistique professionnel, émergent ou établi, la création de l'œuvre inaugurale. L'œuvre, quelle que soit sa forme, sera accessible au public durant environ trois ans. Au total, quatre cycles de trois ans sont prévus. L'œuvre d'un·e artiste ou d'un groupe d'artistes différent sera exposée durant chacun de ces triennats.

Le programme vise à donner de la visibilité à de nombreux·se·s artistes noir·e·s, à offrir des occasions de formation aux artistes émergent·e·s et établi·e·s et à permettre aux artistes noir·e·s établi·e·s de recevoir des commandes d'œuvres d'art public. Il témoigne par ailleurs du pouvoir mobilisateur de l'art pour favoriser l'autonomisation des communautés, encourager la solidarité, valoriser la présence des communautés noires à Concordia et ailleurs, et faire entendre leur voix. Axée sur l'ensemble des expériences des communautés noires de Concordia, l'œuvre proposera une réflexion sur le passage du temps et les histoires qui ont façonné l'Université pour en faire ce qu'elle est aujourd'hui et ce qu'elle aspire à devenir.

Le programme vise également à décoloniser l'art et à redéfinir ce que l'on entend par « art public » aujourd'hui. C'est une occasion pour les artistes d'expérimenter avec des formes d'art non traditionnellement associées à l'art public comme les arts numériques, la vidéo, le son, la photographie, les textiles etc. qui permettent plus de possibilités artistiques. Cette approche remet en question la pérennité incarnée dans la plupart des formes historiques tels que les monuments qui glorifient certains moments ou individus dans l'histoire d'une perspective souvent blanche, male et eurocentrique. Mais comme le note l'historienne Patricia C. Phillips¹, « l'art public n'a pas à durer pour toujours [...] Il doit s'appuyer sur sa flexibilité et sa capacité d'adaptation pour être à la fois réactif et opportun, spécifique et temporaire. L'art public éphémère offre une continuité pour l'analyse des conditions et des configurations changeantes de la vie publique ».

L'œuvre d'art temporaire ne sera pas intégrée dans la collection permanente d'art public à la fin de la période de trois ans. L'artiste sera responsable de retirer l'œuvre des lieux et devra adopter une approche durable.

Les œuvres recherchées :

- doivent être contemporaines et adaptées au site et répondre à son cadre conceptuel, historique, social, culturel ou formel;
- peuvent intégrer des supports, des typologies ou des durées variés;
- peuvent être dans des médiums non traditionnelles tels que l'art médiatique, la performance, l'art numérique, l'art sonore, l'art interactif et virtuel, ou toute autre forme à déterminer;
- favorisent la solidarité et mettent en valeur la voix et la présence des communautés noires à Concordia et à Montréal ;
- portent sur l'ensemble des expériences des communautés noires à Concordia et à Montréal ;
- susciteront l'engagement des communautés intra et extra-muros au cours des différentes phases du projet, y compris durant l'élaboration de la proposition, sa création et son installation ;
- sont engagées socialement ou encouragent le tissage de liens communautaires
- tiennent compte de la durabilité et des incidences environnementales.

Processus de commande

Le processus de commande se déroulera sur une période d'un an et comprendra trois étapes. Le programme est présidé par la responsable de l'art public et un jury de 9 membres, composé d'artistes actif·ve·s, de professionnel·le·s de l'art, de membres de la communauté noire de Concordia et de consultant·e·s en art. Les candidatures en français ou en anglais sont acceptées.

¹Phillips, P. C. (1989). [Temporality and Public Art](#). *Art Journal*, 48(4), 331–335.

Étape 1 : manifestation d'intérêt

Marche à suivre pour soumettre son dossier

Directives

Remplissez un formulaire en ligne et soumettez les éléments suivants :

- Énoncé d'intérêt faisant état d'une expérience pertinente, de ses compétences et de sa démarche artistique (300 mots maximum). N'incluez pas une proposition à cette étape.
- Biographie d'artiste (maximum 250 mots par artiste(s))
- CV de l'artiste ou des artistes : un pour chaque membre du groupe, le cas échéant
- Liens vers le site web et les médias sociaux
- Images, vidéos ou enregistrements audio de travaux récents

[Le formulaire communique d'autres renseignements.](#)

Étape 2 – Artistes présélectionné·e·s

Trois artistes présélectionné·e·s seront invité·e·s à soumettre une proposition détaillée et à la présenter en personne au comité de sélection. Les artistes présélectionnés·e·s recevront un cachet de 4 500 \$ CAD (+ taxes si applicables).

Directives

- Proposition de projet – énoncé écrit du concept – 1 000 mots maximum.

Matériel de soutien

- Production d'une maquette ou d'esquisses conceptuelles, de rendus, de détails de conception, d'un plan indiquant l'emplacement.
- Liens vers des enregistrements vidéo ou audio : si l'œuvre comporte une performance ou un élément vidéo, fournir un lien vers un extrait. Deux liens au maximum, et pas plus de 3 minutes chacun.
- Spécifications techniques des matériaux proposés ou étude de faisabilité décrivant la nature des matériaux, le processus et les méthodes de fabrication.
- Budget détaillé – y compris les assurances et les imprévus.
- Un plan d'engagement avec le public pour la durée de l'installation.
- Échéancier – y compris la production, l'installation, la programmation, la participation du public et la désinstallation.

Étape 3 – Examen technique et présentation en personne au comité de sélection

Les propositions feront l'objet d'un examen technique qui durera deux mois à compter de la date limite de soumission. Le comité technique sera formé en fonction de la nature de l'œuvre proposée.

Les artistes recevront l'évaluation du comité technique et disposeront d'un mois pour répondre à toute question et à tout commentaire avant la soumission finale de la proposition et sa présentation en personne au jury.

Échéancier

- 25 juillet 2023 : Date limite pour manifester son intérêt
- 14 août 2023 : Invitation aux Artistes présélectionné·e·s à soumettre une proposition détaillée
- 14 décembre 2023 : Artistes présélectionné·e·s soumettent leurs propositions pour une évaluation technique
- 14 février 2024 : Évaluation technique communiqué aux artistes présélectionné·e·s
- 14 mars 2024 : Présentation au jury des propositions finales intégrant les mises à jour techniques pertinentes
- 18 mars 2024 : Les artistes sont informés des résultats
- Printemps 2024 : Annonce de l'artiste ou du groupe d'artistes sélectionné
- Mars à octobre 2024 : Création de l'œuvre
- Printemps 2025 : Installation et dévoilement de l'œuvre, événement de lancement, installation de la signalétique

Critères d'évaluation

- Pertinence de l'œuvre proposée à l'énoncé d'intérêt et son rapport avec l'expérience de la communauté noire de Concordia tant dans le passé que dans le futur
- Compétences de l'artiste ou du groupe d'artistes et sa capacité à produire une œuvre adaptée au site
- Capacité de l'artiste ou du groupe d'artistes à mener à bien un projet d'art in situ
- Incidence artistique du concept proposé pour améliorer ou animer l'espace public
- Capacité de l'artiste ou du groupe d'artistes à collaborer avec des professionnel·e·s, si applicable
- Pertinence de l'échelle, de la visibilité ou de la présence de l'œuvre d'art
- Adéquation de la proposition avec le budget, la portée et les échéances
- Pertinence et durabilité des matériaux et exigences en matière d'entretien
- Faisabilité technique générale (durabilité, assemblage, sécurité, accessibilité)

À propos du site

En raison de son importance historique pour les communautés noires de Montréal, le pavillon Henry-F.-Hall et ses environs seront le site principal pour l'installation des œuvres d'art commandées dans le cadre du programme d'art public.

Cet édifice a été le lieu de la plus grande manifestation étudiante contre le racisme envers les Noir·e·s au Canada. À l'hiver 1969, plus de 200 étudiantes et étudiants ont occupé pacifiquement le neuvième étage du pavillon de la Sir George Williams University (l'un des établissements fondateurs de Concordia) pour protester contre le traitement inadéquat des plaintes pour racisme déposées depuis des mois par des étudiant·e·s noir·e·s et caribéen·ne·s. Le 11 février, les dirigeant·e·s de l'université ont appelé la police, ce qui a entraîné l'arrestation de 97 étudiantes et étudiants, ainsi que des répercussions psychologiques, physiques et sociales durables. Cet [événement](#) représente un moment clé de l'activisme noir à Montréal et au Canada. En octobre 2022, l'Université a présenté ses excuses officielles pour la mauvaise gestion de la manifestation.

[Le pavillon Henry-F.-Hall](#) est un carrefour à haute densité situé sur le campus Sir-George-Williams, au centre-ville. Il a été conçu en 1966 par la firme d'architectes Ross, Fish, Duschenes & Barrett. Sa façade est faite de béton préfabriqué et contraint, une caractéristique du mouvement brutaliste, souvent associé à l'architecte français Le Corbusier. Le bâtiment est situé dans la zone patrimoniale protégée des appartements Bishop Court situés à proximité. Les interventions autorisées dépendront des règles applicables dans cette zone, et des permis spéciaux pourraient être requis.

Le pavillon Hall compte de nombreuses salles de cours, des laboratoires d'enseignement et de recherche en ingénierie, le théâtre Concordia (anciennement connu sous le nom de théâtre D.-B.-Clarke) et des espaces réservés aux étudiant·e·s, notamment des locaux d'associations étudiantes, le Hive Café, le Reggie's Pub et le People's Potato. Ces lieux très fréquentés assureront une grande visibilité aux installations.

Le pavillon Henry-F.-Hall est situé au 1450, boulevard de Maisonneuve Ouest. Les lieux envisagés pour l'installation des œuvres sont les zones intérieures et extérieures du coin sud-est entourant le pavillon, au-dessus du hall d'entrée de la rue Bishop et sur la terrasse de la rue Bishop. (Voir les plans et dessins ci-joints, sur lesquels figurent des espaces délimités et les caractéristiques pertinentes.)

Le pavillon Hall fait actuellement l'objet d'importants travaux de rénovation et de modernisation. Ces travaux dureront jusqu'à la fin de 2025 et pourraient avoir des répercussions sur le programme. Pour en savoir plus sur [le pavillon](#).

À propos de l'Université Concordia

Concordia est une université de nouvelle génération qui réinvente sans cesse l'avenir de l'enseignement supérieur. Située à Montréal, une ville vivante et multiculturelle, elle se classe au premier rang des universités fondées dans les 50 dernières années en Amérique du Nord. Tous les ans, elle accueille quelque 51 000 étudiant·e·s grâce à son approche novatrice axée sur l'apprentissage expérientiel et la recherche interfonctionnelle. Les [vecteurs stratégiques](#) de Concordia établissent notre vision pour l'avenir et reflètent son approche audacieuse et transformatrice à l'égard des plus grands enjeux de notre époque.

Le campus Sir-George-Williams est une mosaïque de bâtiments située dans l'ouest du centre-ville. En partenariat avec la Ville de Montréal, l'Université joue un rôle actif dans la promotion d'une initiative de planification baptisée Quartier Concordia. Ce projet privilégie notamment l'intégration de l'art dans la sphère publique.

L'[expansion](#) de l'établissement et ses répercussions sur les campus Loyola et Sir-George-Williams ont rendu possible l'application de principes progressistes de planification urbaine et d'engagement communautaire.

Au sujet de la collection d'œuvres d'art publiques

La [collection d'œuvres d'art publiques de Concordia](#) a vu le jour il y a plus de 50 ans, avec l'intégration de vitraux créés par Jean McEwen pour la nouvelle mezzanine du pavillon Henry-F.-Hall de la Sir George Williams University. Elle comprend aujourd'hui des œuvres réalisées par plus de 40 artistes, qui peuvent être admirées sur la façade des deux campus de Concordia, sur les trottoirs de la ville, dans des tunnels et dans les atriums. Cette collection éclectique se compose principalement de sculptures et d'œuvres bidimensionnelles intégrées à l'Université grâce à des dons, à des commandes privées et à la Politique d'intégration des arts à l'architecture, en vertu de laquelle 1 % des budgets d'aménagement doivent être consacré à la réalisation d'œuvre d'art.

À propos du quartier

En 2016, en collaboration avec la Ville de Montréal et le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM), l'Université Concordia a créé la [Zone -Culture](#) dans le but de renforcer le rôle de Montréal en tant que ville de culture et de savoir. Situé sur la rue Bishop, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke, cet espace public relie le Pavillon pour la paix Michal et Renata Hornstein du MBAM au pavillon Henry-F.-Hall de l'Université Concordia. Cette collaboration témoigne de l'engagement de Concordia à démocratiser l'art et à favoriser la synergie entre l'art, l'éducation et l'engagement civique.

Aspects juridiques généraux

Les artistes qui soumettent une déclaration d'intérêt ou qui sont invités à soumettre une proposition attestent ce qui suit :

- ils-elles sont les auteurices de leur oeuvre / il s'agit bien d'une oeuvre originale de ou des artistes;
- tous les droits d'auteur et tous les autres droits de propriété intellectuelle sur leurs œuvres d'art leur appartiennent;
- ils-elles n'ont pas cédé, concédé sous licence ou aliéné de quelque manière que ce soit leurs droits sur les œuvres d'art;
- ils-elles n'ont pas enfreint les droits de propriété intellectuelle d'un tiers en produisant leur œuvre d'art, et ils-elles s'engagent à indemniser l'Université Concordia de toute réclamation faite par un tiers en raison d'une telle infraction.

Droits réservés de l'Université Concordia

L'Université Concordia, à sa seule discrétion, se réserve le droit de :

- Demander des éclaircissements ou des renseignements supplémentaires si elle le juge nécessaire pour évaluer les propositions
- Déterminer la pertinence des propositions et la capacité des artistes ou des collectifs pressentis à les concrétiser
- Sélectionner le ou les artistes les plus approprié·e·s pour le projet
- Ne pas faire de sélection ou annuler le processus à tout moment
- Publier des annonces publiques concernant le concours
- Utiliser les images de la commande à des fins publicitaires, sur ses sites web et dans les médias sociaux

Confidentialité

Toutes les étapes du processus de sélection resteront entièrement confidentielles.

Utilisation du travail de l'artiste

Les artistes demeurent propriétaires et détenteur·trice·s des droits d'auteur de toute œuvre d'art proposée.

Les artistes invité·e·s à soumettre une proposition devront signer un contrat avec l'Université.

Pour plus de renseignements :

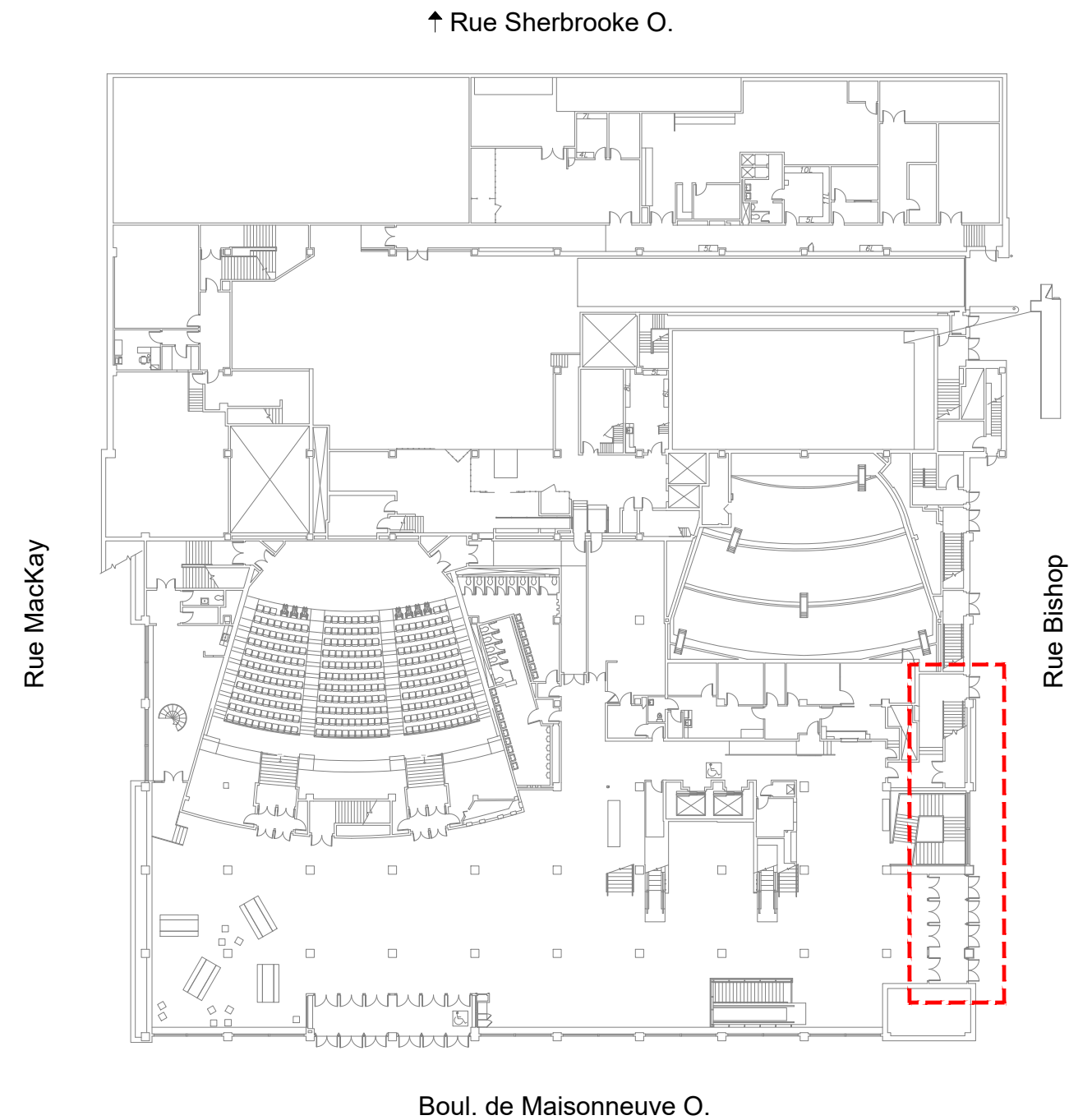
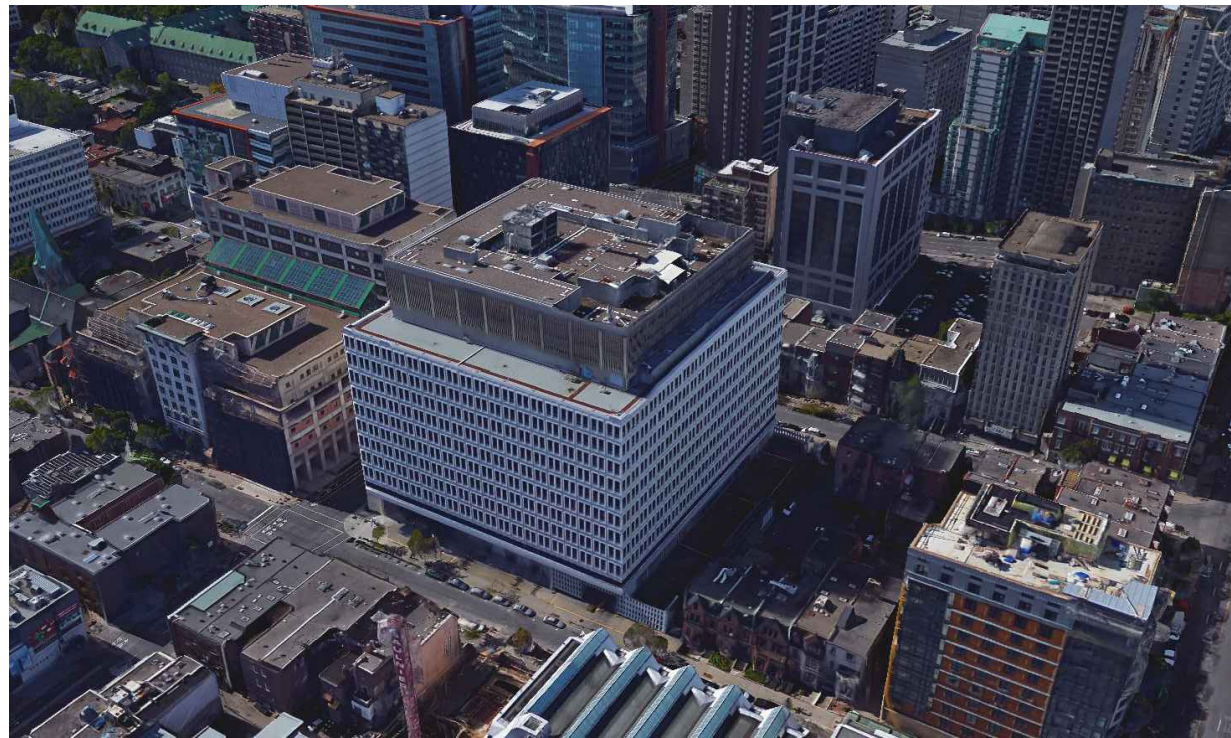
Sandra Margolian

Responsable de l'art public

s.margolian@concordia.ca

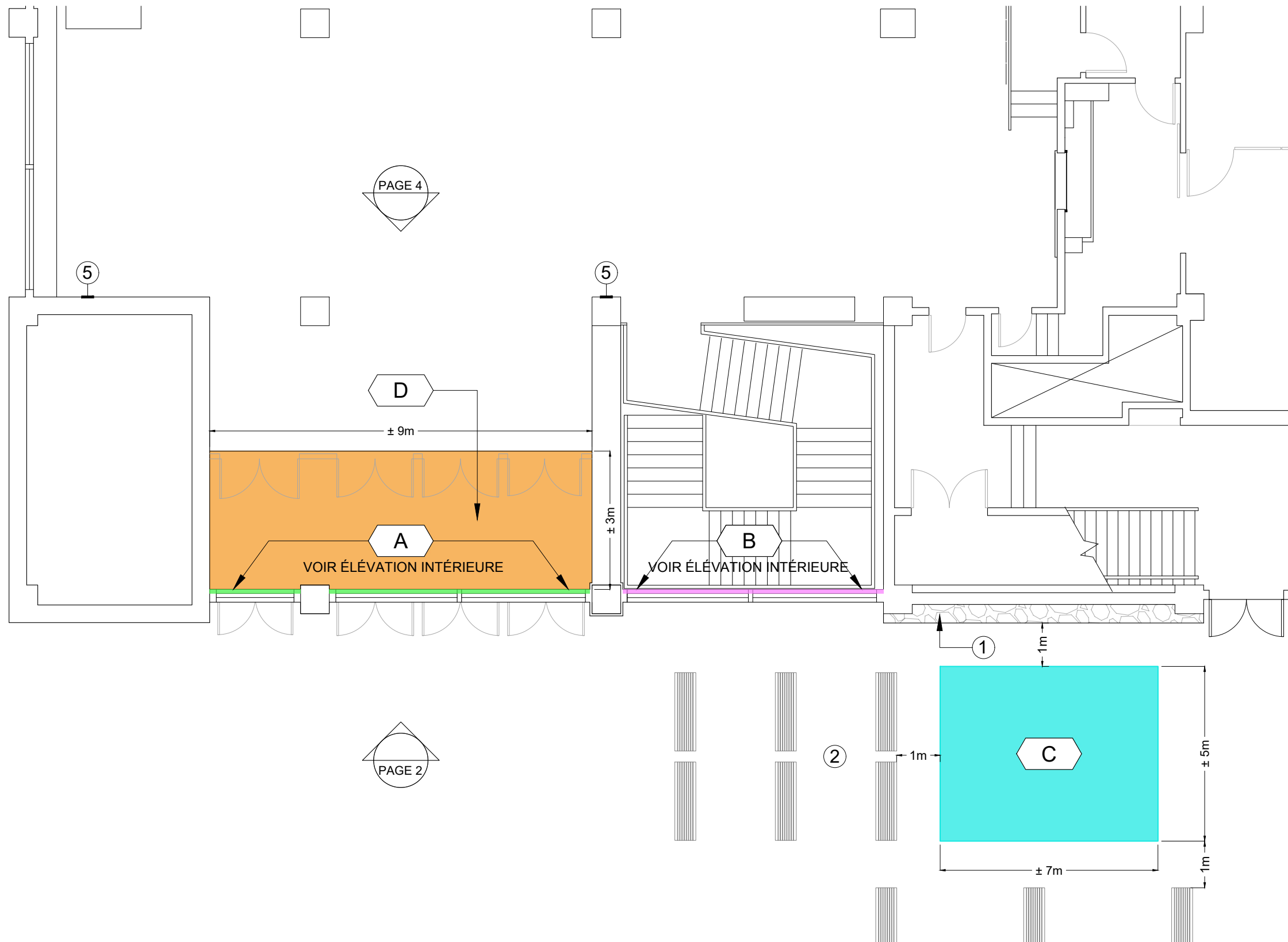
Indication d'emplacements potentiels aux fins de proposition d'art public

LIEUX: PAVILLION HENRY F. HALL, 1455, BOUL. DE MAISONNEUVE O.



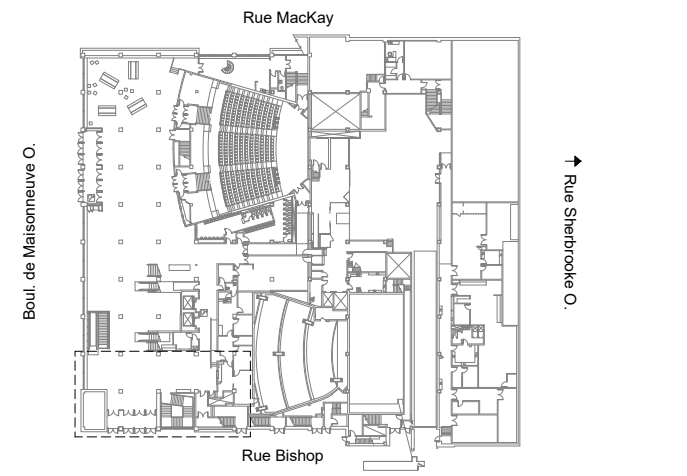
LISTE DES DESSINS

- PAGE 1 PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE EXTÉRIEUR ET INTÉRIEUR
- PAGE 2 ÉLÉVATION EXTÉRIÈRE DE LA FAÇADE DE LA RUE BISHOP
- PAGE 3 ÉLÉVATION EXTÉRIÈRE DE L'ENTRÉE DE LA RUE BISHOP
- PAGE 4 ÉLÉVATION INTÉRIÈRE DE L'ENTRÉE DE LA RUE BISHOP
- PAGE 5 PHOTOGRAPHIES
- PAGE 6 PHOTOGRAPHIES



PAGE 4

PAGE 2



PLAN REPÈRE

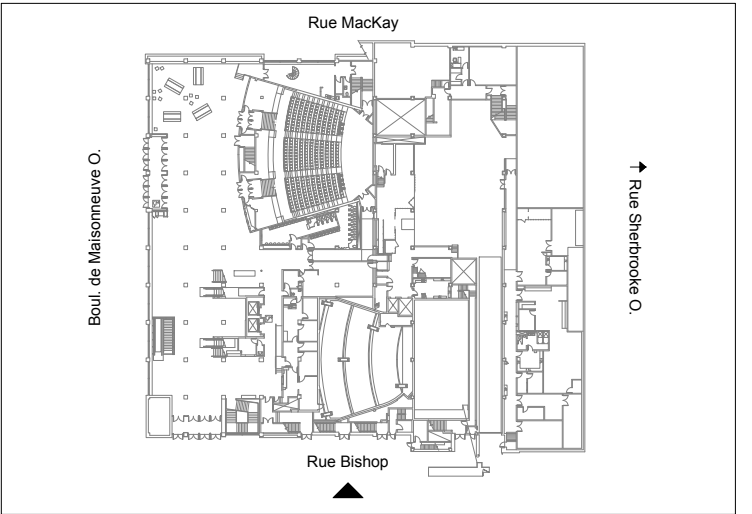
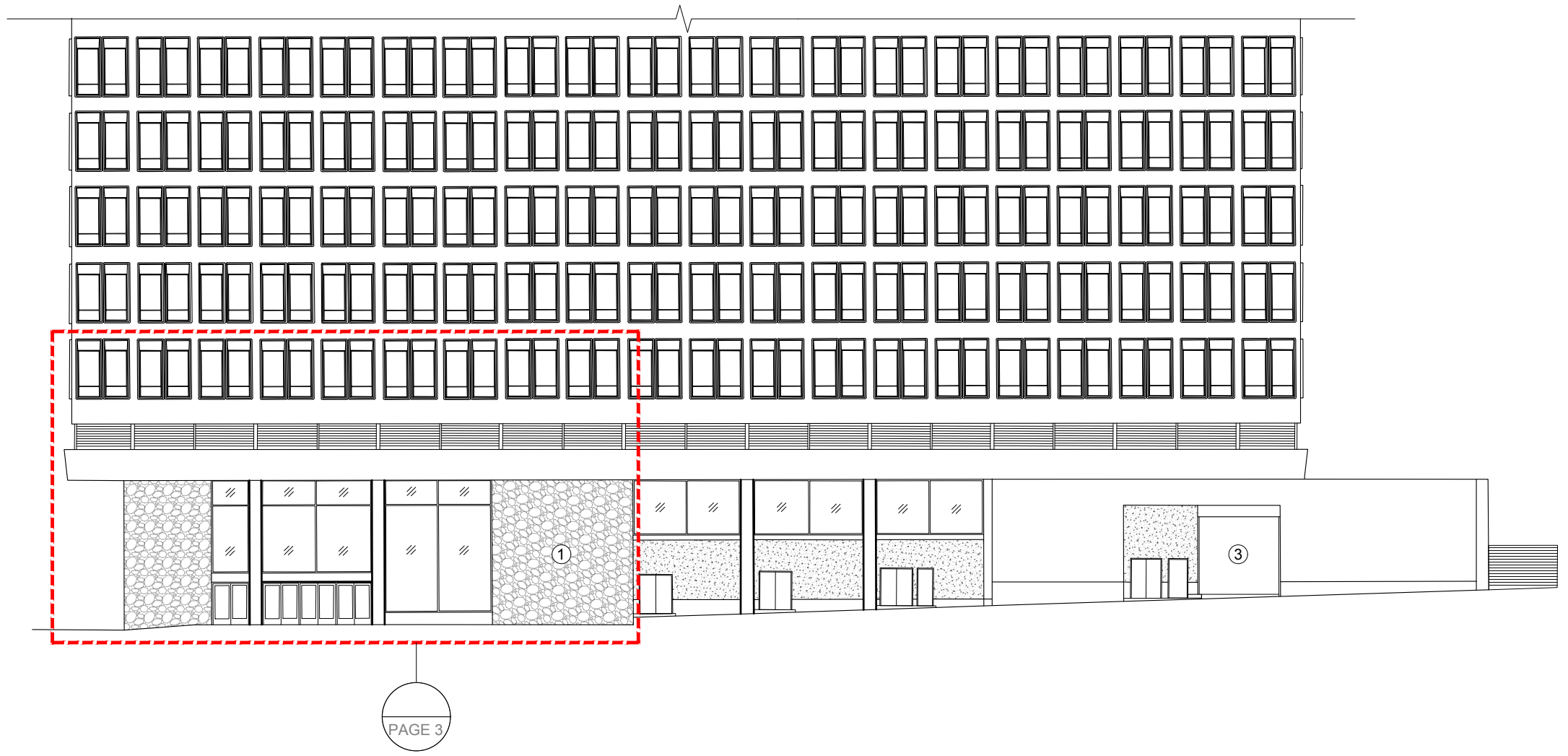
LÉGENDE

- ① Mur de pierre
- ② Bancs
- ③ Quai de chargement
- ④ Protection temporaire des escaliers
- ⑤ Prise électrique double

- A** Face intérieure du fenêtrage
AIRE: ± 45 m²
- B** Face intérieure du fenêtrage
AIRE: ± 42 m²
- C** Surface au sol devant le mur de pierre
AIRE ± 35 m²
- D** Emplacement au-dessus du vestibule intérieur
AREA: ± 26 m²

Les dimensions et les aires sont approximatives. Les mesures exactes doivent être prises sur place, avant l'exécution du projet.

ÉCHELLE : 1:100



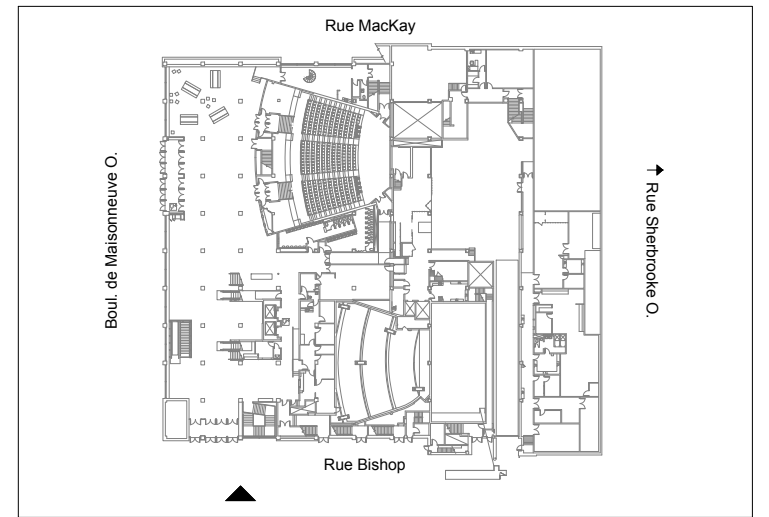
PLAN REPÈRE

LÉGENDE

- ① Mur de pierre
 - ② Bancs
 - ③ Quai de chargement
 - ④ Protection temporaire des escaliers
 - ⑤ Prise électrique double
-
- A Face intérieure du fenêtrage
AIRE: ± 45 m2
 - B Face intérieure du fenêtrage
AIRE: ± 42 m2
 - C Surface au sol devant le mur de pierre
AIRE: ± 35 m2
 - D Emplacement au-dessus du vestibule intérieur
AIRE: ± 26 m2

Les dimensions et les aires sont approximatives. Les mesures exactes doivent être prises sur place, avant l'exécution du projet.

ÉCHELLE : 1:300



PLAN REPÈRE

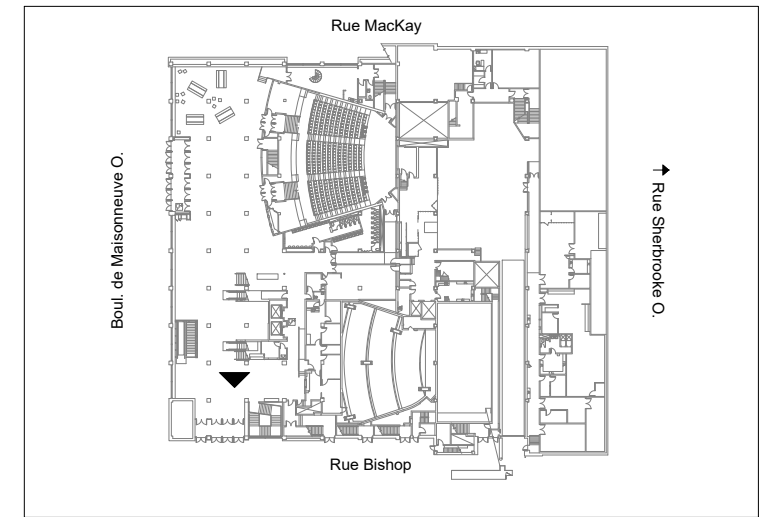
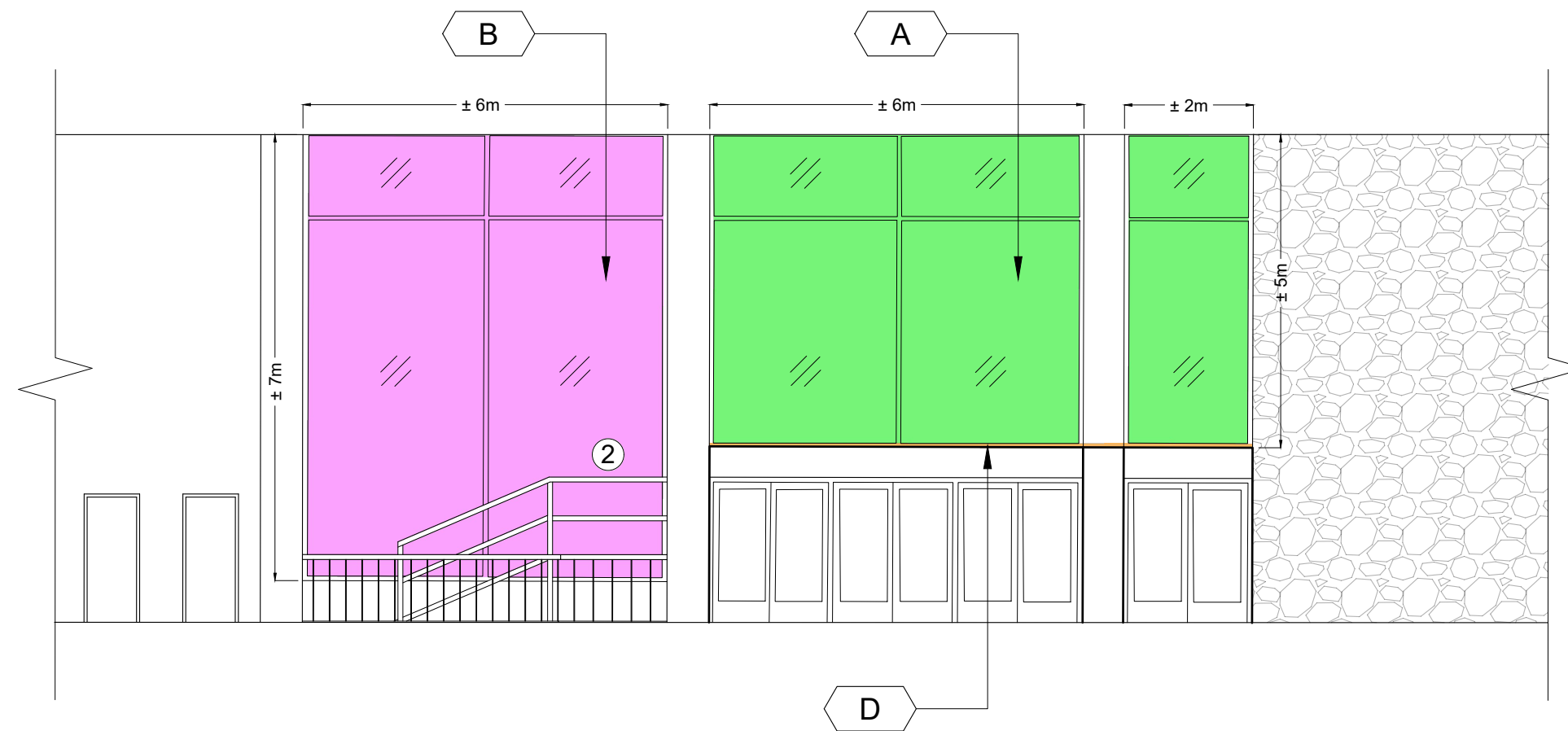
LÉGENDE

- ① Mur de pierre
- ② Bancs
- ③ Quai de chargement
- ④ Protection temporaire des escaliers
- ⑤ Prise électrique double

- A** Face intérieure du fenêtrage
AIRE: ± 45 m2
- B** Face intérieure du fenêtrage
AIRE ± 42 m2
- C** Surface au sol devant le mur de pierre
AIRE ± 35 m2
- D** Emplacement au-dessus du vestibule intérieur
AIRE: ± 26 m2

Les dimensions et les aires sont approximatives. Les mesures exactes doivent être prises sur place, avant l'exécution du projet.

ÉCHELLE : 1:105



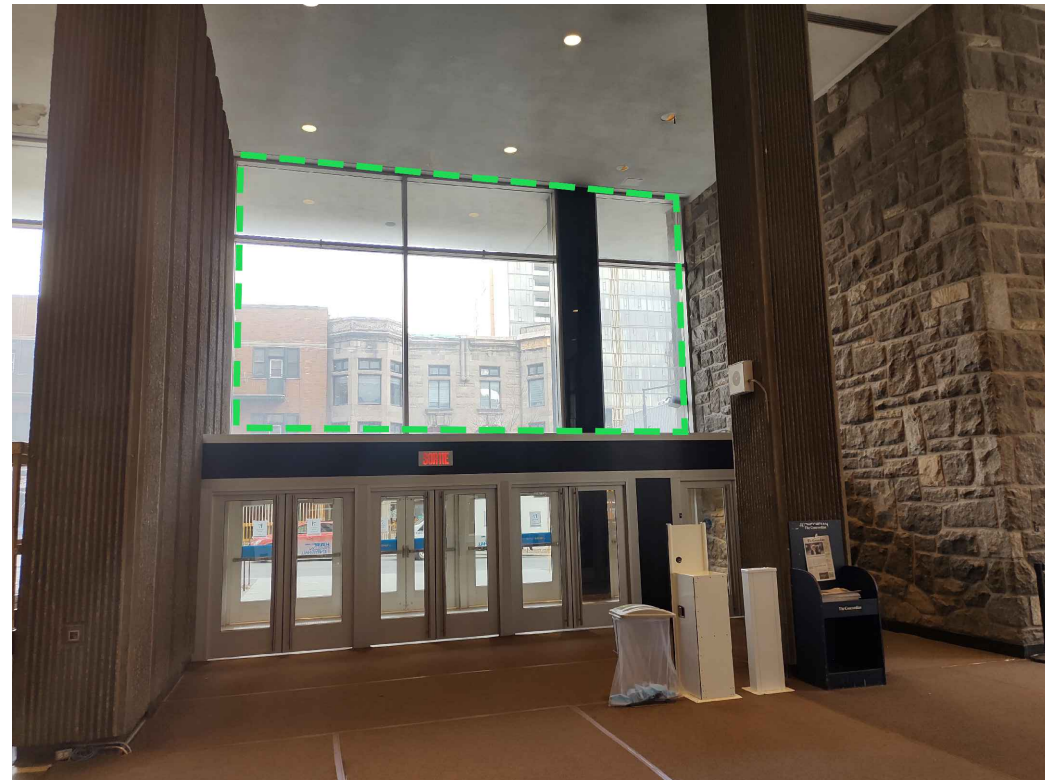
PLAN REPÈRE

LÉGENDE

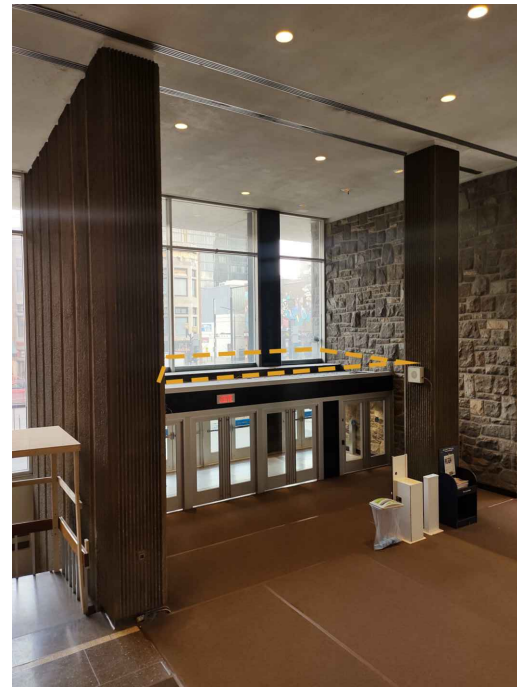
- ① Mur de pierre
 - ② Bancs
 - ③ Quai de chargement
 - ④ Protection temporaire des escaliers
 - ⑤ Prise électrique double
-
- A** Face intérieure du fenêtrage
AIRE ± 45 m²
 - B** Face intérieure du fenêtrage
AIRE ± 42 m²
 - C** Surface au sol devant le mur de pierre
AIRE: ± 35 m²
 - D** Emplacement au-dessus du vestibule intérieur
AIRE: ± 26 m²

Les dimensions et les aires sont approximatives. Les mesures exactes doivent être prises sur place, avant l'exécution du projet.

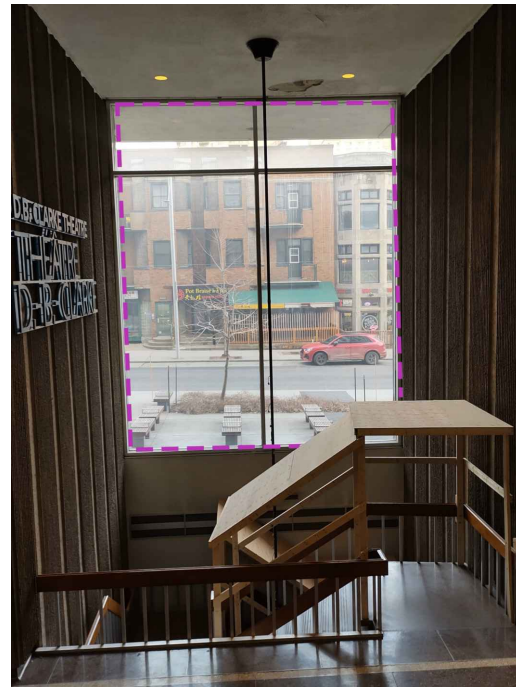
ÉCHELLE : 1:100



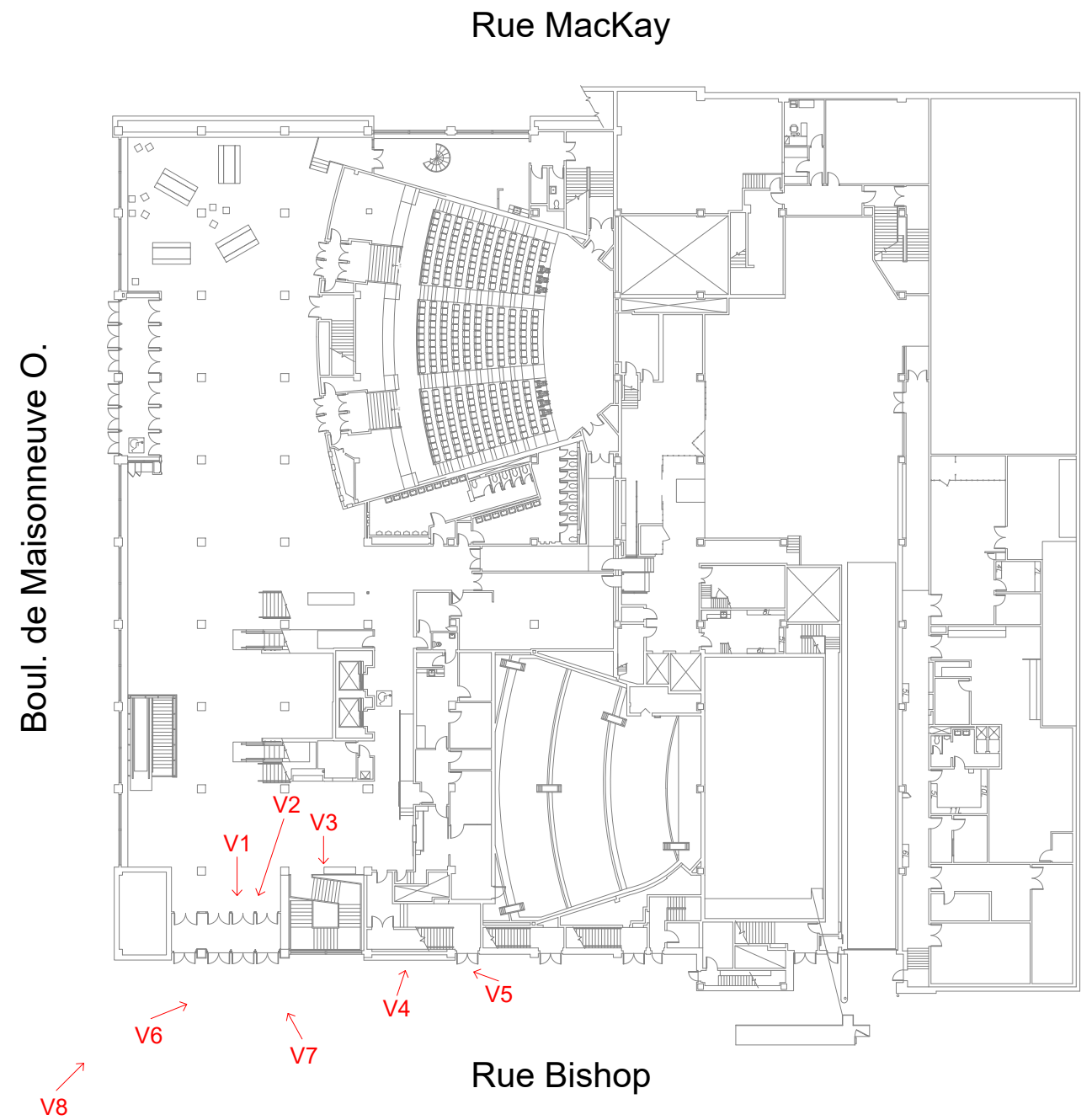
V1 -Face intérieure du fenêtrage au-dessus du vestibule de l'entrée de la rue Bishop (emplacement A)



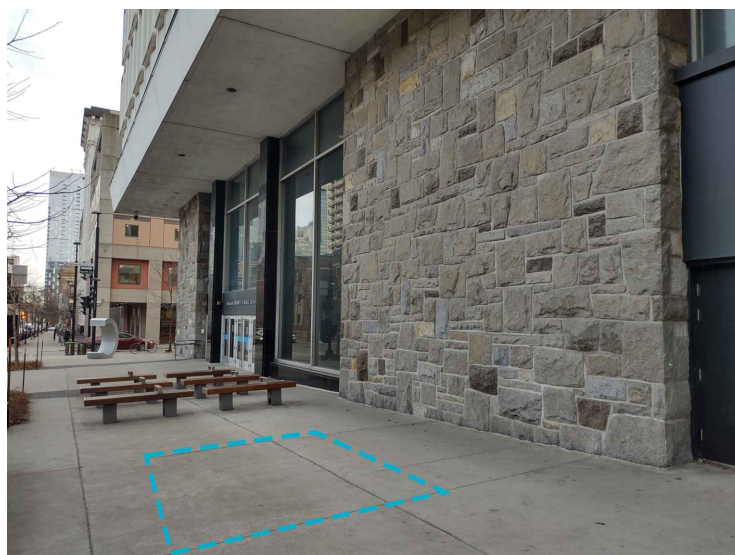
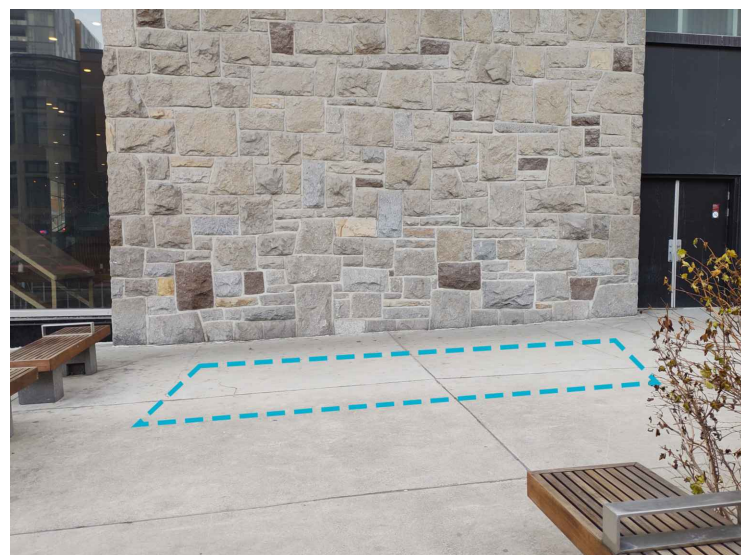
V2 - Espace intérieur au-dessus du vestibule de l'entrée de la rue Bishop (emplacement D)



V3 -Face intérieure du fenêtrage au-dessus de l'escalier du théâtre D.-B.-Clarke (emplacement B)

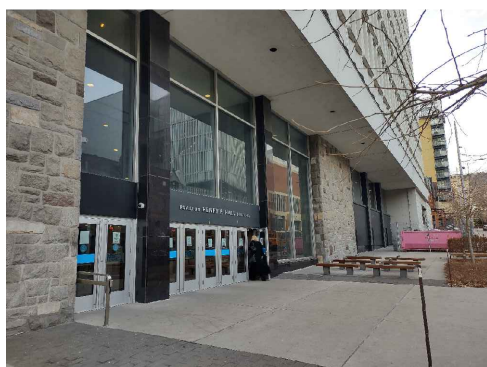


ÉCHELLE : 1:150

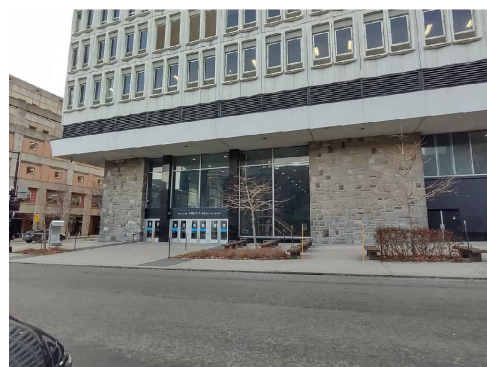


V4 - Surface au sol extérieure devant le mur de pierre (emplacement C)

V5 - Surface au sol extérieure devant le mur de pierre (emplacement C)



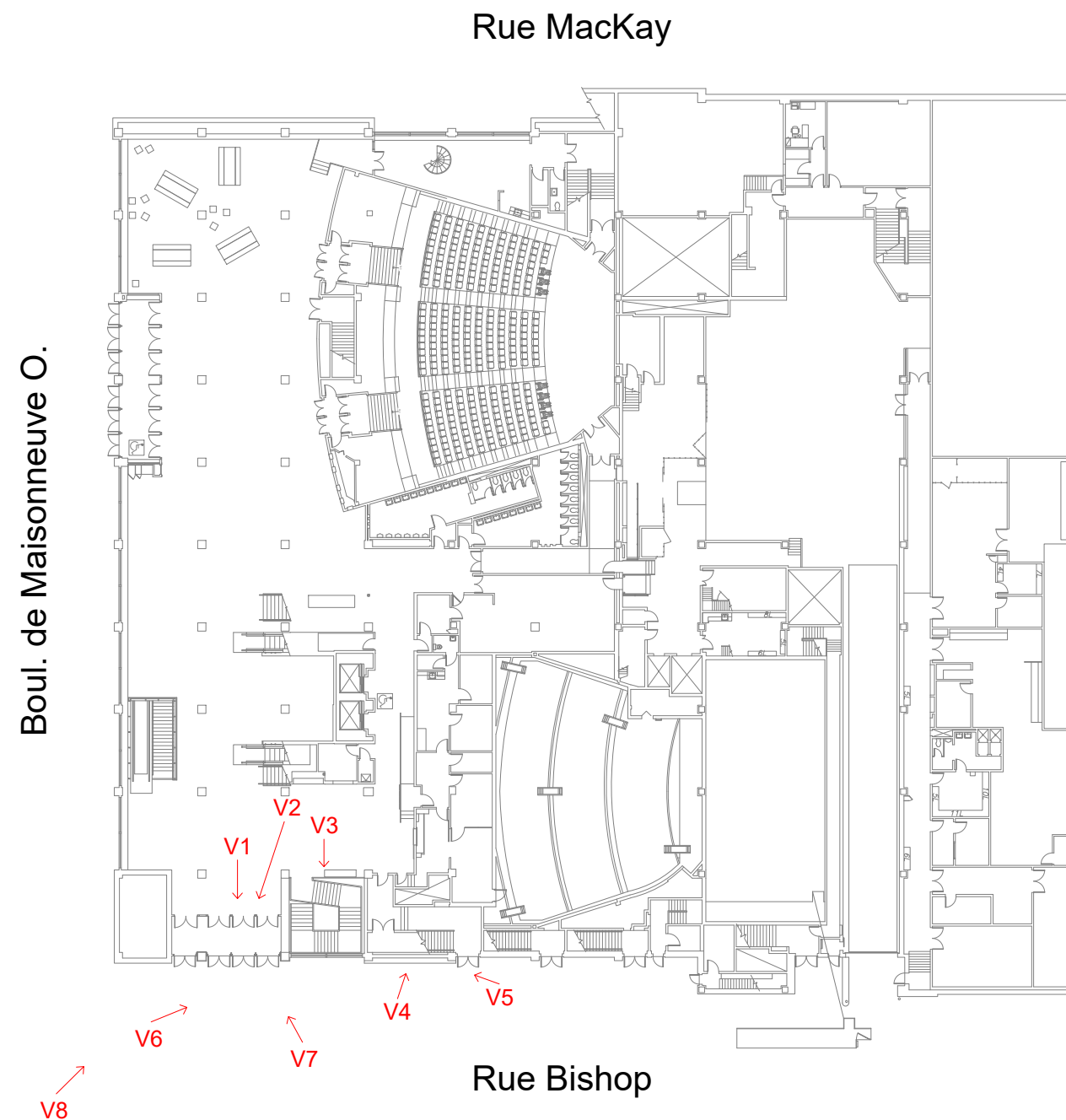
V6 - Vue de l'entrée de la rue Bishop en direction de la rue Sherbrooke O.



V7 - Vue de la façade de la rue Bishop en direction du boul. De Maisonneuve O.



V8 - Angle de la rue Bishop et du boul. De Maisonneuve O.



ÉCHELLE : 1:150